



# Contrat

## Prestation et co-engagement

---

### ENTRE

Charlotte et les Chérubins, comportementaliste équin

Représenté par Charlotte HEYRMAN

Siège social : 64 rue Léon Auscher 38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE (France)

Micro-entreprise EI immatriculée

SIRET : 807 709 498 00032

### ET

Nom prénom :

ou

Nom de la structure :

Nom et prénom du représentant :

SIRET :

Adresse :

### OBJET DU CONTRAT :

Description de la prestation définie et validée par le prestataire et le client :

## Durée et calendrier envisagés

Compte-tenu du type de prestation liée au vivant et des contraintes éventuelles des parties, ce calendrier est susceptible d'évoluer et ce, d'un commun accord.

### Modalités de réalisation :

- **Toute séance sera réalisée en présence du propriétaire et/ou cavalier et du cheval** sauf cas exceptionnel et avec l'accord du prestataire.
- **Lieu** : s'assurer qu'un espace de travail sécurisé soit mis en place et disponible pour la réalisation des séances de travail, par exemple : carrière, espace clôt dans une prairie, paddock ...)

Adresse :

*Si votre cheval est pensionnaire dans une structure, prévenir le gestionnaire, s'assurer de sa validation de mon intervention dans son établissement.*

*En cas de changement de lieu, le client informera le prestataire dans un délai de 48h avant la date de séance prévue afin de s'assurer que le déplacement soit toujours compatible.*

- **Matériel** :  
**Le client aura à disposition tout le matériel personnel du cheval** (selle, filet, licol, hipposandales, matériel de pansage ...etc.) pour chaque séance.

**Le client sera en tenue adéquate et aura son matériel de sécurité** pour chaque séance (chaussures et vêtements adaptés, bombe, éventuellement gilet de protection...).

**Il s'engage à se procurer le matériel nécessaire** pour s'entraîner aux exercices qui seront mis en place lors des séances : clicker, pochette à récompense, cible ...etc.

**Le prestataire dispose de son matériel de travail pédagogique complémentaire** (malle à désensibilisation et dispositif Equifeel, barres et chandeliers si nécessaire...etc.)

## **PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

**Prix total :**

**Modalité de paiement :**

- Prestation comprenant jusqu'à 10 séances de travail : paiement après chaque séance
- Prestation de coaching en continu : paiement mensuel après chaque première séance de travail du mois
- Ou selon un échéancier préalablement défini et validé entre le prestataire et le client comme suit :

*Tout paiement doit être entièrement régularisé au plus tard à la dernière séance prévue. Toute séance réalisée est due. Un défaut de paiement selon les modalités convenues peut entraîner un arrêt des engagements du prestataire.*

## **RETRACTATION ET RUPTURE DE CONTRAT**

Les conditions de rétractation et de rupture de contrat et les procédures en cas de litiges disponibles dans les conditions générales de vente sur [www.charlotte-comportementaliste-equin.fr](http://www.charlotte-comportementaliste-equin.fr)

*Selon les modalités de l'article L221-18 du code de la consommation pour les prestations de services, le délai de rétractation de 14 jours court à compter de la conclusion du contrat ici appelé « Prestation et co-engagement »*

## **OBLIGATION DE MOYENS**

Le prestataire s'engage à l'obligation de moyen pour tout mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs attendus dans la mesure où ils s'avèrent en adéquation avec le cheval, le cavalier/propriétaire et le binôme cavalier/propriétaire-cheval.

Aussi, s'il s'avère que les objectifs attendus initialement ne sont pas en adéquation, le prestataire proposera des objectifs alternatifs.

## **OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **Le prestataire**

- Engagement à tout mettre en œuvre afin de **réaliser la prestation** telle que décrite et détaillée dans le contrat de prestation ainsi qu'à respecter les délais hors cas de force majeure ;
- **Obligation d'information, de mise en garde et de conseils** : avertir et informer le client sur les risques ou problèmes que peut éventuellement engendrer la prestation, ainsi qu'à l'accompagner et le conseiller dans ses choix et décisions.

### **Le client**

- **Obligation de paiement de la prestation**
- Obligation de **mettre à disposition tous les moyens nécessaires** à la bonne réalisation de la prestation (cf. modalité de réalisation)
- **Engagement d'un entraînement personnel** entre deux séances avec le prestataire selon les prescriptions qui lui seront transmises.

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

L'ensemble des conditions générales de vente sont disponibles sur le site [www.charlotte-comportementaliste-equin.fr](http://www.charlotte-comportementaliste-equin.fr).

Fait à

Le

Signatures